

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 AOUT 2016

CENTRE DE VACANCES AZUREVA, 18h

### PROCES VERBAL

PRESENTS : Mmes COMBRIS, DESGEORGES, DUTOUR, FORTIER, GIRON, GOURBEYRE, REBORD, RENAUDIAS, MM. CHANTELAUZE, CHARMOIS, CHAUVET, COUPAT, COURTINE, GENESTIER, HERITIER, LACK, LAFONT, MERY, PAGNIER, PAULET, POUGET Jacques, POUGET Jean-Philip, RODIER.

23 présents sur 27 délégués

#### ☞ Validation des procès-verbaux

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires s'ils souhaitent amender les procès-verbaux des deux précédentes réunions.

Les délégués à l'unanimité valident les procès-verbaux des réunions du 30 mai 2016 et du 30 juin 2016.

#### ☞ Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Multiple rural de Ste Catherine : choix de l'entreprise pour la reprise du toit
- Prime du dimanche et jours fériés

Le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

#### ☞ Attributions de compensation

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'entériner les modifications apportées par la CLECT aux attributions de compensation perçues par 4 communes de la CCHL :

- Commune de Bertignat, baisse mensuelle de 153€ du loyer du par le gérant du multiple rural
- Communes de Fournols, Saint Germain l'Herm et Saint Amant Roche Savine, en conséquence de l'exercice en interne de la compétence « gestion des médiathèques » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

- Approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation perçue par la commune de Bertignat, soit 12 001.32€ annuel
- Approuve les nouveaux montants des attributions de compensation pour les communes de Fournols, Saint Amant Roche Savine et Saint Germain l'Herm tel que définis ci-après

01/09/2016

01/01/2017

Fournols	50 121,92€	45 121,92€
St Germain	19 822,00€	14 822,00€
St Amant	- 10 549,00€	- 15 549,00€

## 🔗 Commission d'appels d'offres

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la délibération du 30 mai 2016 relative à l'élection de la CAO suite à la réforme des marchés publics a été rejetée par la Préfecture faute de suppléants et de précision des modalités de l'élection.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- ✓ Proclame élus, à l'unanimité, les membres titulaires suivants de la commission d'appel d'offres : Michèle DUTOUR, Marie France REBORD, Jean-Pierre GENESTIER, Roland HERITIER et Jean-Philip POUGET ;
- ✓ Proclame élus, par 21 voix pour et 2 abstentions (MM. RODIER et CHANTELAUZE), et respectivement, les membres suppléants suivants de la commission d'appel d'offres : Pierre MERY, Simon RODIER, Jacques POUGET, Jean-Yves PAULET et Yvette RENAUDIAS ;
- ✓ Prend acte, à l'unanimité, que la présidence de la commission d'appel d'offres est assurée de droit par le Président de la Communauté de Communes du Haut-Livradois, à savoir Jean-Luc COUPAT ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

## 🔗 Révision des statuts

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de mettre les statuts de la communauté de communes en conformité avec la loi NOTRE avant la fusion des EPCI de l'arrondissement d'Ambert au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il précise que pour les compétences obligatoires et optionnelles, l'intérêt communautaire doit être désormais défini dans une délibération distincte des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité ;

- Approuve les statuts tels que présentés
- Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération

## 🔗 Intégration de personnel associatif

### ▪ Modification du tableau des effectifs à l'ADACL

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- ✓ approuve la modification du tableau des effectifs ;
- ✓ charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

## ▪ Ouvertures de postes

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe
- ✓ Décide d'ouvrir trois postes d'adjoints d'animation 2° classe ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

## 🔗 Prime du dimanche et des jours fériés

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'attribuer une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés aux adjoints administratifs 1° classe à compter du 1° juillet 2016.

Le taux de l'indemnité instituée par l'arrêté du 19 août 1975 est fixé à 0.74€ par heure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Décide d'instituer à compter du 1° juillet 2016 l'indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux ;
- ✓ Décide d'appliquer cette indemnité aux adjoints administratifs 1° classe ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

## 🔗 Multiple rural de Sainte Catherine

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

- ✓ Décide de retenir l'offre de l'entreprise Dionnet et fil d'un montant de 10 921.27€ HT en vue de la reprise du toit du multiple rural de Ste Catherine ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

## 🔗 TEPCV

### ▪ Gendarmeries SGH/STARS\_choix de l'entreprise pour le marché de fourniture de chaleur renouvelable à partir de bois énergie

Monsieur le Président présente le résultat de la consultation pour le marché de fourniture de chaleur renouvelable à partir de bois énergie. Une seule entreprise a candidaté : BETA Energie.

#### ❖ Montant de l'offre pour la gendarmerie de SAINT GERMAIN L'HERM

HT/KWh sans subvention	HT/KWh avec 20% de subvention	HT/KWh avec 30% de subvention	HT/KWh avec 40% de subvention	HT/KWh avec 50% de subvention	HT/forfait	Rachat chaudière
0,114	0,102	0,095	0,089	0,082	3700	7 500

#### ❖ Montant de l'offre pour la gendarmerie de SAINT AMANT ROCHE SAVINE

HT/KWh sans subvention	HT/KWh avec 20% de subvention	HT/KWh avec 30% de subvention	HT/KWh avec 40% de subvention	HT/forfait	Rachat chaudière
0,109	0,097	0,091	0,085	3967	7500

La proposition tarifaire de l'entreprise est variable en fonction des subventions qu'elle est susceptible d'obtenir.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- ✓ Décide de retenir l'offre de Beta Energie pour la vente de chaleur renouvelable à partir de bois énergie à la gendarmerie de Saint Germain l'Herm pour les montants susvisés ;
- ✓ Décide de retenir l'offre de Beta Energie pour la vente de chaleur renouvelable à partir de bois énergie à la gendarmerie de Saint Amant Roche Savine pour les montants susvisés ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

#### ▪ **Réhabilitation thermique du multiple rural de Bertignat**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

- ✓ Décide de retenir l'offre de la SARL Dionnet pour un montant de 2 272€ HT en vue du changement des fenêtres ;
- ✓ Décide de retenir l'offre de l'entreprise Bernard Imberdis pour un montant de 2 376€ HT pour les travaux d'isolation ;
- ✓ Décide de retenir l'offre de la SARL Gourcy pour un montant de 1 635€ HT pour l'installation d'une VMC ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération

#### ▪ **Achat du véhicule électrique**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, par 22 voix pour et une abstention (M. Méry)

- ✓ Décide de retenir l'offre du concessionnaire Renault pour un coût d'achat du véhicule de 23 621.76€ HT et une location de la batterie de 126€ par mois ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

#### ▪ **Nouvelle programmation**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Monsieur le Président à soumettre la candidature de la Communauté de Communes du Haut-Livradois dans le cadre de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

## 🔗 **Équipement numérique**

Monsieur le Président présente une proposition d'avenant à l'Assemblée pour le marché de fourniture, installation et maintenance d'équipements numériques à destination des scolaires et périscolaires :

- Moins value ..... 20 078.40€ HT
- Plus value .....27 619.75€ HT
- Solde : .....plus value de 7 541.35€ HT
- Nouveau montant du marché .....120 150.16€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve l'avenant n°1 au marché de fourniture, installation et maintenance d'équipements numériques à destination des scolaires et périscolaires d'un montant de 7 541.35€ HT ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution du présent projet.

## 🔗 **Accessibilité**

### ○ **Boucles à induction magnétique**

Monsieur le Président présente à l'Assemblée deux devis relatifs à l'achat groupé de 17 boucles à induction magnétique. Le premier devis comprend la seule acquisition des boucles à induction magnétique tandis que le second propose la fourniture de la signalétique normalisée en plus des boucles à induction magnétique.

Le conseil de communauté, par 22 voix pour et une abstention (M. Méry) décide d'acheter 17 boucles à induction magnétique auprès de la société Avitsam pour un montant unitaire HT de 249.58€.

### ○ **Signalétique**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les services de la Communauté de Communes sont dans l'attente d'un devis modifié pour la commande groupée « signalétique »

## 🔗 **Décisions budgétaires modificatives**

### ○ **Immobilier professionnel**

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée la décision budgétaire modificative relative au budget annexe « immobilier professionnel » suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-102 : Multiple rural de Bertignat	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2314-103 : Multiple Rural de Ste Catherine	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- ☒ Approuve la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget annexe « Immobilier professionnel » ;
- ☒ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

### ○ Budget principal

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée la décision budgétaire modificative relative au budget principal suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1322-536 : Equipement numérique des écoles	0,00 €	0,00 €	5 970,00 €	0,00 €
R-1323-536 : Equipement numérique des écoles	0,00 €	0,00 €	5 970,00 €	0,00 €
R-1327-536 : Equipement numérique des écoles	0,00 €	0,00 €	11 940,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 880,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2158-533 : Réhabilitation thermique	0,00 €	20 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-541 : Valorisation économie circulaire	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-540 : Etang de Fournols	25 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-536 : Equipement numérique des écoles	23 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>49 580,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>49 580,00 €</b>	<b>25 700,00 €</b>	<b>23 880,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-23 880,00 €</b>		<b>-23 880,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

- ✓ Approuve la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget principal ;
- ✓ Charge Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

### ☒ Questions diverses

- Compte épargne temps et temps partiels
- Livraison du broyeur à végétaux
- Prochain conseil le 22 septembre 2016
- Opération de communication CCHL/TEPCV